

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

DÉLIBÉRATION

D01364-2026-034

Séance du 21 avril 2026

**L'AN DEUX MIL VINGT-SIX
ET LE VINGT-ET-UN AVRIL À 20 HEURES 30,**

le conseil municipal de cette Commune
dûment convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans la salle de réunion, sous la présidence de Mme COURTOIS Sandrine, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 16 avril 2026.

Présents : BERTHET Julie, BOYER Frédérique, CAVILLON Hervé, CHARVET Aurélien, COURTOIS Sandrine, FAVIER Alexis, MACAREZ Léa, PACCOUD Karine, PAUGET Antoine, PAUGET Florian, PERTUIZET Anaïs, SYLÉNÉ Florine, VALLA Évelyne,

Excusé : HENRY DIT GUILLAUMIN Stéphane (donne pouvoir à COURTOIS Sandrine)

VÉLON Guillaume (donne pouvoir à CHARVET Aurélien)

Absent :

Secrétaire de séance : Antoine PAUGET

OBJET : Désignation des représentants au sein du Syndicat Reyssouze et affluents

Madame la Maire informe l'Assemblée que cette structure intervient sur le bassin versant de la Reyssouze et de ses principaux affluents. Elle prend en charge l'aménagement du lit et des berges de la rivière et le réaménagement des moulins.

Le bassin versant s'étend sur 44 communes dont 37 adhèrent au syndicat Reyssouze et affluents. Le comité syndical était composé de 74 délégués titulaires dont 2 par Commune qui étaient renouvelés tous les 6 ans suite aux élections municipales.

Les statuts du syndicat Reyssouze et affluents sont en cours de modification, ce projet de modification sera également proposé au vote du prochain conseil communautaire.

C'est sur la base de ces nouveaux statuts que seront désigné(e)s le représentant(e)s. Au total, cela représente pour Grand Bourg Agglomération 22 titulaires et 22 suppléant(e)s. La Communauté de communes Bresse et Saône disposera de 11 sièges de titulaires et 11 sièges de suppléant(e)s.

Il faut donc procéder à l'élection de 1 représentant délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Madame la Maire précise que les délégués sont désormais nommés par Grand Bourg Agglomération qui demande à chaque commune de proposer 1 personne titulaire et 1 personne suppléante.

Considérant que le conseil municipal doit procéder à l'élection des délégués,

M. PAUGET Antoine se porte candidat en tant que délégué titulaire.

M. PAUGET Florian se porte candidat en tant que délégué suppléant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE de procéder, sous la présidence du Maire, à l'élection du délégué titulaire, puis du délégué suppléant par vote à main levée :

- M. PAUGET Antoine s'étant porté candidat pour être délégué titulaire, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : PAUGET Antoine : 15 voix

M PAUGET Antoine, élu à l'unanimité a été proclamée déléguée titulaire.

- M. PAUGET Florian s'étant porté candidat pour être délégué suppléant, le vote a donné le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

A obtenu : PAUGET Florian : 15 voix

M. PAUGET Florian, élu à l'unanimité a été proclamé délégué suppléant

CHARGE Madame la Maire de transmettre cette délibération à la Présidence de Grand Bourg Agglomération qui possède la compétence et qui proposera ces délégués auprès du Syndicat Reyssouze et Affluents.

À Saint-Jean-sur-Reyssouze, le 21 avril 2026

La Maire,
Sandrine COURTOIS

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou notification
du

